

## Bulletin municipal



### EDITO

En ce début d'été très chaud, les messages du gouvernement appellent à respecter des mesures sanitaires de bon sens (boire de l'eau en quantité suffisante, ne pas s'exposer au soleil aux heures chaudes...) mais aussi à prendre régulièrement des nouvelles de nos proches.

L'exercice de la solidarité et l'entraide tout au long de l'année contribue grandement à la qualité de vie de nos petits villages.

N'attendons pas les situations d'urgence pour prendre soin les uns des autres.

Le Maire, Jean-Louis QUEYRAS

### Dans ce numéro

Page 2 .....	Etat Civil
Pages 3 à 5 .....	Finances
Pages 6 à 9 .....	Les travaux, les projets
Page 10 .....	L'eau potable
Pages 11 à 12 .....	L'école
Page 13 à 14.....	Au fil des jours
Page 15 .....	Réduire ses déchets au quotidien
Page 16 .....	Infos « Express »

# Etat Civil

## MARIAGES

*Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés...*

Alex Jean Laurent THELLIER et Sylvie Hélène SPINEDI  
le 24 septembre 2018

Jean Yves Robert MERCIER et Rose-Marie Andrée LE HIN  
le 3 novembre 2018

Laurie PASCAL—RÖHKEN et Linus Patrick Mikael HANNING  
le 14 février 2019

Charlotte Mireille Reine MICHEL et Anthony Jean-Claude Edmond ASSAUD  
le 20 avril 2019



## NAISSANCES

*Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Saint-Crépinois et Saint-Crépinoises*

Nolan Jules Matteo ECHIVARD né le 20 juillet 2018 à Gap

Lulia Lorena OANES née le 11 août 2018 à Briançon

Clara Andréa Jeanne BERNAUDON née le 21 septembre 2018 à Briançon

Elliott Albert, Karim GALLETI né le 21 décembre 2018 à Gap

Louise Pauline VINCENT née le 21 décembre 2018 à Briançon

Chloé Marie BACQUET née le 1er février 2019 à Briançon

Alexie Cyrielle Marike BIGONI née le 11 février 2019 à Briançon

Nathan Dominique Nicolas PALMESE né le 14 mai 2019 à Briançon



## DECES

*Nous assurons de toute notre sympathie aux familles endeuillées par la disparition de leur être cher*

Christiane, Sylviane SAIVET décédée le 18 août 2018

Cristèle Marie Gabrielle BAVAIS épouse ASSAUD décédée le 5 février 2019

Robert Bernard GOULMY décédé le 16 février 2019



# Les budgets

## Comptes administratifs 2018

Les comptes administratifs sont le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses qui ont été réalisées durant l'année écoulée. Ils rapprochent ainsi les prévisions budgétaires décidées au budget primitif l'année précédente des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Le résultat qui en découle se traduit par un excédent ou un déficit, auquel on ajoute le résultat constaté l'année dernière afin d'obtenir le « résultat cumulé ».

- . Budget principal : excédent de 225.226,17 € sur l'année 2018
- . Budget de l'eau : excédent de 105.492,16 € sur l'année 2018
- . Budget camping : excédent de 12.187,72 € sur l'année 2018
- . Budget caisse des écoles : excédent de 2.443,42 € sur l'année 2018
- . Budget Micro-centrale des Guions : excédent de 16.442,00 € sur l'année 2018

## Budget 2019

Les budgets primitifs ont été votés à l'unanimité lors de la séance du 12 avril 2019.

Le budget principal est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2 382 607,21 €	2 382 607,21 €	1 119 885,57 €	1 119 885,57 €

Le budget eau et assainissement est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
709 593,10 €	709 593,10 €	120 976,01 €	120 976,01 €

Le budget camping est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

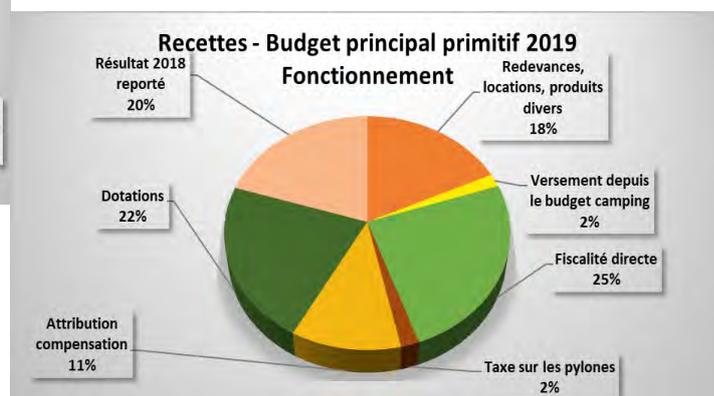
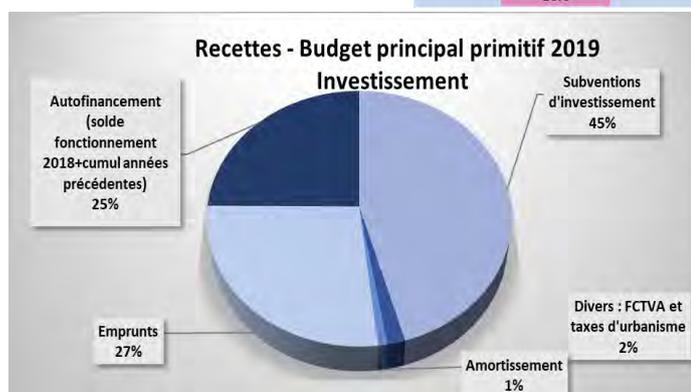
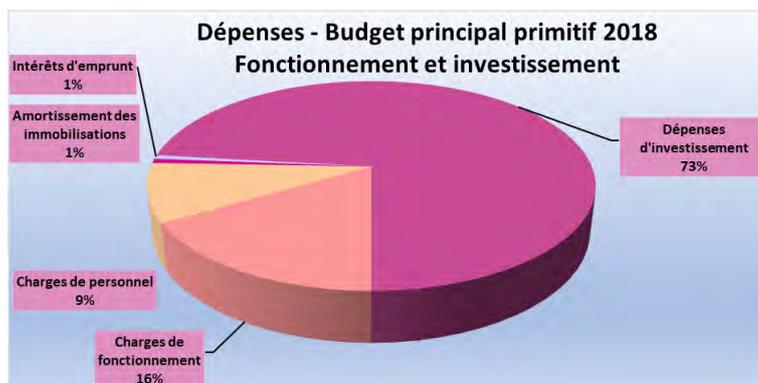
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
29 687,72 €	29 687,72 €	13 983,682 €	13 983,68 €

Le budget caisse des écoles est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
9 443,42 €	9 443,42 €

Le budget microcentrale des Guions est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3 330 608,00 €	3 330 608,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €



2019 est une année exceptionnelle au niveau budgétaire. En effet, le budget total voté par le Conseil Municipal s'élève à plus de 7.700.000 d'euros, tous budgets confondus.

La raison principale étant le vote du budget travaux pour la construction de la microcentrale (voir article page 9).

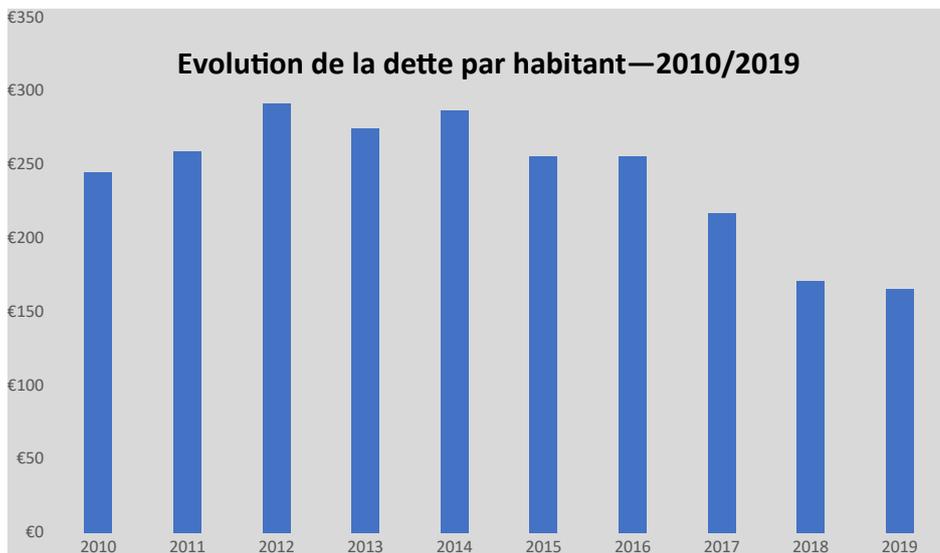
D'autres investissements importants sont budgétés, vous les trouverez détaillés dans les pages travaux du bulletin.

Ces travaux sont financés en grande partie par des subventions (Europe, Etat, Région Sud et Département des Hautes-Alpes) et par le recours à l'emprunt.

Grâce à une bonne gestion des dépenses de fonctionnement et au travail important réalisé en amont pour obtenir des subventions, la fiscalité communale n'augmente pas en 2019.

### FISCALITE 2019 - SAINT CREPIN

	Taux 2018	Taux 2019	Taux moyen en France en 2018
Taxe d'habitation	12,27 %	12,27 %	24,54 %
Taxe foncière sur le bâti	11,28 %	11,28 %	21,19 %
Taxe foncière sur le non-bâti	163,04 %	163,04 %	49,67 %



Tous budgets confondus, l'annuité de la dette est passée de 191.737 € en 2014 à 91.980 € en 2019.

Le politique de désendettement menée par la municipalité depuis 2014 porte ses fruits.

## Subventions aux associations

Lors de sa séance du 12 avril 2019, le Conseil Municipal a attribué les subventions aux associations.

Comme les années précédentes, pour les clubs sportifs extérieurs à la commune, le montant versé correspond à 50 € par enfant Saint Crépinois inscrit.

Club de judo	200 €
Club de ski Risoul	200 €
Souvenir français	80 €
Prévention routière	90 €
RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves)	110 €
Association géologique	100 €
FNACA	100 €
Club Vélo Rock	300 €
Volley-ball Guillestre	250 €
Rugby Queyras	50 €
Tennis Club	50 €

Portes du Guil	50 €
SPA Refuge de Briançon	400 €
ACCA	275 €
Association Fait main 05	250 €
Association les Genévriers	600 €
Association du personnel communal	200 €
Club de foot Saint Crépin Eygliers Sports	1.600 €
Club Alpin Français de Guillestre -	450 €
Pays Guillestrin	120 €
Association des Maitres-chiens avalanche	100 €



# Les travaux, les projets...

## Deux nouveaux parkings représentant une trentaine d'emplacements ont vu le jour :



Le parking de l'Echauguette est situé à proximité des services (boulangerie, épicerie, école, bibliothèque...). Nous comptons sur votre civisme pour l'utiliser et ne pas stationner en dehors des emplacements prévus à cet effet. Le passage piéton de la place de l'Etape n'est pas une place de parking !

Parking de l'Enclos et de la Croix



Parking de l'Echauguette

## Deux places « arrêt minute » ont été installées sur le parking de la Mairie.

Il est expressément demandé aux résidents de ville de respecter ces emplacements destinés à faciliter l'accès aux services publics (mairie, agence postale).

Pour rappel, le stationnement prolongé sur ces emplacements est considéré comme abusif et sanctionnable comme tel.

## Changement de l'ancienne porte située entre l'église et une maison au hameau de la Chapelle

depuis la rue



depuis l'impasse

## Le Plan Local d'Urbanisme

Le nouveau PLU a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2019.

Le dossier complet est consultable en Mairie ou sur le site internet de la Mairie dès que ce dernier sera opérationnel (automne 2019).

De nombreux chantiers ont cours depuis le printemps sur l'ensemble de la commune. Ils témoignent du dynamisme et de l'aboutissement des projets menés par la municipalité. Ils peuvent être source de désagrément pour les riverains.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre patience.

### Rénovation des murs de la Côte Verte

Les travaux ont commencé et devraient être achevés à la fin de l'été.

Le montant des travaux s'élève à un peu moins de 25.000 euros HT. Une subvention de 30 % a été obtenue auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe solidarité.



### Rénovation de l'Echauguette

La petite tour de guet située à l'angle Sud-Est du mur sous l'Église fera l'objet d'une rénovation. Là aussi, le Conseil Départemental participera à hauteur de 30 % pour un montant de travaux estimé à 25.000 €.

### Travaux du rond point de la Gare

Après avoir été désamiantée, l'ancienne gare a été démolie pour des raisons de sécurité restaurant la visibilité du carrefour dans son ensemble, et particulièrement au passage à niveau SNCF. Les réseaux divers passant sous le pont ont été déviés.

Le montant de ces travaux, à la charge de la commune, s'élève à 41.942 € dont 12.000 € de subvention attribuée par la région Sud-PACA.



Les travaux d'aménagement ont commencé après cette démolition et ce dévoiement.

Ils sont menés par l'État (DIRMED) et devraient être achevés à la fin de l'année.

Le chantier sera neutralisé du 12 juillet au 18 août, la circulation sera rétablie dans les deux sens sur la nationale et la montée de la Rase sera rouverte.

### La future bibliothèque-médiathèque



Les travaux ont commencé en janvier par le désamiantage du bâtiment.

Les marchés ont été attribués au printemps, le gros-œuvre est en cours et la livraison est prévue pour le printemps 2020.

## Aménagement de l'Enclos en jardin public

Les travaux devraient commencer à la fin de l'été.

La négociation avec les entreprises est en cours.

Le montant est estimé à 400.000 € dont 70 % de subventions en attente d'attribution (Etat et Région).

Principe d'aménagement :



## Voirie communale

Cette année, les travaux se concentreront sur les hameaux :

\* route de la Cabane : rebouchage des trous à l'émulsion

\* les Pâques : rebouchage des trous à l'émulsion depuis le hameau de la Chapelle, revêtement bicouche dans le hameau

\* le Bas Villaron : rebouchage des trous à l'émulsion

\* Zone artisanale : rebouchage des trous à l'émulsion.

Travaux pour un montant de 35.000 € HT avec une participation financière du Conseil Départemental au titre de la Voirie Communale à hauteur de 10.000 €.



## **OPERATION « FACADES-TOITURES-DEVANTURES »**

**Améliorez votre cadre de vie, valorisez votre patrimoine !**

Depuis cette année, les propriétaires de maisons anciennes qui entreprennent des travaux de ravalement de façades, de réfection des toitures ou d'embellissement des devantures peuvent bénéficier de subventions très incitatives.

La chargée d'opération de SOLIHA Alpes du Sud est à vos côtés pour vous accompagner dans la réussite de votre projet. Vous pouvez la rencontrer lors des permanences en Mairie.

Renseignement à l'accueil de la Mairie : 04.92.45.02.71 ou SOHILA Alpes du Sud : 04.92.51.53.34

Fin juin 2019, ce sont déjà 3 dossiers qui ont été retenus, pour un montant total de travaux de 47.240 € dont 9.382 € de subventions versées par la commune.

## **La microcentrale**

L'autorisation administrative de prélèvement et de turbinage de l'eau a été délivrée par Madame la Préfète en date du 9 avril 2019 !

Les marchés de travaux ont été attribués ainsi :



~Lot n°1 – Génie Civil : Groupement S.A.S SOGEA Provence Etablissement Charles Queyras TP / SARL Olive Travaux pour un montant de 667.079,50 € HT.

~Lot n°2 – Canalisations : Groupement S.A.S SOGEA Provence Etablissement Charles Queyras TP/ SARL WEILER pour un montant de 2.104.804,20 € HT

~Lot n°3 – Equipement : entreprise Inéo Provence & Côte d'Azur pour un montant de 659.407,00 € HT.

Un emprunt couvrant la totalité des travaux pour la microcentrale (environ 3.400.000 euros) a été contracté auprès de l'Agence France Locale, qui est une société composée en partie de collectivités territoriales, assurant le financement de projets territoriaux.

Cet emprunt a été souscrit pour une durée de 40 ans, au taux fixe de 2,04 %, avec un remboursement différé de 2 ans permettant de ne commencer à rembourser qu'une fois les premières ventes réalisées.

La totalité de l'annuité (128.084 €) sera couverte par la vente d'électricité.

## **Le réseau d'aspersion**

Avec le lancement des travaux de la microcentrale, c'est également les travaux de création d'un réseau d'aspersion pour irriguer le plateau du Villard, des Guions, de Champaussel, des Chapins et du Villaron qui commencent.

La première tranche (Guions, Champaussel et liaison entre le Torrent du Pra Re-boul et le canal du Béal Noir) sera réalisée cette année pour un montant de 360.000 € HT, financée par un emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole pour une durée de 30 ans, au taux fixe de 1,55 %, représentant une annuité de 15.946 € couverte par les nouveaux abonnements et la vente d'électricité.

La deuxième tranche (les Chapins et le Villaron) sera réalisée l'année prochaine pour un montant estimé à 1.000.000 €.

Ces travaux ont obtenu des financements de la part de l'Europe, la Région SUD-PACA et le Département des Hautes-Alpes pour un montant de 770.000 €.



## **L'extension et la modernisation du réseau d'eau potable**

Troisième volet de ce projet structurant, le réseau d'eau potable sera étendu aux hameaux du Coulet

, de l'Adroit et de Champaussel. En outre, la conduite « de la Rimas » sera remplacée après plus de 70 ans de bons et loyaux services.

Le montant total de ces travaux s'élève à 290.000 € dont la moitié fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département des Hautes-Alpes.

Le solde de 145.000 € sera financé par un emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole pour une durée de 30 ans, au taux fixe de 1.55 % représentant une annuité de 6.422 € dont une partie sera prise en charge par les nouveaux abonnements et l'autre part, par la vente d'électricité.

Hameau de l'Adroit



**Tous ces travaux commenceront dans le courant de l'été. La livraison de la microcentrale, du réseau d'eau et du réseau d'aspersion est prévue pour août 2020.**

# Eau potable

Qualité de l'eau distribuée sur la commune de : **SAINT-CREPIN**



## Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2018

**Exploitant** : SAINT CREPIN (MAIRIE DE) - **Gestionnaire du réseau** : SAINT CREPIN (MAIRIE DE)

### Protection des captages d'eau potable

4 captages d'eau potable alimentent les réseaux. L'état d'avancement des procédures de protection de ces captages est le suivant : 4 Procédures de protection terminées. 1 captage dont la procédure de protection est terminée, est géré par la commune de CHAMPCELLA et alimente le secteur de la Chapelle /Bourgea .

**Bactériologie** : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution. Seules les non-conformités aux limites de qualité concernant les paramètres Escherichia Coli et Entérocoques ont été retenues.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
SAINT-CREPIN VILLAGE (DE)	5	0	100
EYMARDES-ACHARDS (DES)	4	0	100
CHAPELLE-BOURGEA (DE LA)	3	0	100

**Dureté** : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Moyenne	Mini	Maxi	conclusion
SAINT-CREPIN VILLAGE (DE)	2	13,9	13,4	14,5	Eau peu calcaire.
EYMARDES-ACHARDS (DES)	2	25,6	22,8	28,3	Eau calcaire.
CHAPELLE-BOURGEA (DE LA)	1	15,4	15,4	15,4	Eau peu calcaire.

**Nitrates** : Élément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
SAINT-CREPIN VILLAGE (DE)	2	0	1	0,8	1,1
EYMARDES-ACHARDS (DES)	3	0	0	0	0
CHAPELLE-BOURGEA (DE LA)	1	0	0,7	0,7	0,7

**Fluor** : Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
SAINT-CREPIN VILLAGE (DE)	1	0	0,1	0,1	0,1
EYMARDES-ACHARDS (DES)	1	0	0,05	0,05	0,05
CHAPELLE-BOURGEA (DE LA)	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*

**Pesticides** : Substance chimique utilisée pour la protection des récoltes (insecticides, désherbant,...) - La concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L.

Réseau(x)	Nb de prélèvements	Nb d'analyses de paramètres	Nb de mesures non conformes	Concentration maximale rencontrée en µg/l
SAINT-CREPIN VILLAGE (DE)	1	167	0	0
EYMARDES-ACHARDS (DES)	1	524	0	0
CHAPELLE-BOURGEA (DE LA)	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*

\*NM : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire pour cette année.

Edité en mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. **Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)**  
**Retrouvez les restrictions de consommation de l'eau en cours sur : <https://www.paca.ars.sante.fr/restrictions-dusage-de-leau-destinee-la-consommation-humaine-en-region-paca>**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

# L'école

Grace à une équipe enseignante dynamique et à un entourage périscolaire qualitatif, l'année scolaire qui se termine a, une nouvelle fois, été riche en apprentissages et en expériences variées pour les petits Saint Crépinois.

Ainsi, en plus des traditionnels mathématiques, français, histoire et autre géographie, les enfants ont fait du poney, de la natation, du jardinage, ils sont sortis à la ferme pédagogique de Jarjayes, ont été sensibilisés au fonctionnement des barrages et aux risques qui y sont liés, et ont appris à programmer des robots.



Le Père Noël n'oublie jamais de passer à l'école de Saint Crépin

Début juin, la classe de Françoise Christin (CE2, CM1 et CM2)

a passé une excellente semaine en classe découverte, à Leucate dans le département de l'Aude,

Les nombreuses actions menées par l'association des parents d'élèves et la subvention communale de 3.800 euros ont permis de diminuer la participation de chaque famille.

Un diaporama souvenir a été projeté à la salle polyvalente le 25 juin.



Les 3 classes de l'école ont présenté leur travail sur les chants en anglais lors d'un superbe spectacle le mardi 25 juin. La salle de la Chapelle semblait minuscule pour accueillir le public venu en nombre.

Pour fêter le dernier jour de l'école, c'est pique-nique à la Selve en guise de repas ! Sympa la cantine !

## **Pas de radon dans les locaux !**

Conformément à la réglementation, des mesures de l'activité volumétrique du radon ont été réalisées dans le courant de l'hiver par l'Apave.

Ces mesures sont très inférieures au seuil de 300 Bq/m<sup>3</sup> ; aucune mesure corrective n'est à prévoir.

Les effectifs de l'école sont constants, 72 élèves sont attendus à la rentrée de septembre 2019.



Parmi eux, de nombreux enfants seront en maternelle.

Comme ce fut déjà le cas durant l'année scolaire 2018/2019, les classes de maternelle seront réparties entre deux enseignants : Anaïs DISDIER aura en charge les petites et moyennes sections et Stéphane COURTINE s'occupera des grandes sections, CP et CE1. Comme les années précédentes, Françoise CHRISTIN assurera l'enseignement aux élèves des CE2, CM1 et CM2.



Afin de faciliter leur travail et de répondre au mieux aux besoins des petits enfants, Fanfan JUIZIAN sera présente au côté de Stéphane COURTINE 12 heures hebdomadaires. Dany PRIEUR continuera à assurer à plein temps son rôle d'ATSEM auprès des petite et moyenne sections.

L'entretien et l'amélioration du confort des enfants est une priorité pour la municipalité.

Cette année, le copieur de l'école a été changé. C'est maintenant une « machine de compétition » répondant aux besoins des enseignants qui leur est mise à disposition.

En plus des menus travaux, l'équipe des services techniques a réalisé de jolis bancs permettant de ranger les chaussons de chaque enfant



Ils ont également installé les plaques phoniques dans la salle de cantine. Ces plaques techniques permettent de diminuer l'effet de rebond des sons et apportent un réel confort aux enfants et à l'équipe qui les encadre lors des repas.

Un grand merci à Thierry, Bernard et Annick !

Pour la sécurité, une barrière a été installée sur la rampe d'accès personnes à mobilité réduite de l'école.



**Bonnes vacances à tous ! N'oubliez pas, la rentrée, c'est le 2 septembre !**

# Au fil des jours

Cette année a marqué le centenaire de la signature de l'armistice du 11 novembre.

La cérémonie protocolaire s'est déroulée comme chaque année autour du monument aux morts.



Suivie par la plantation d'un tilleul sur la place de l'étape, symbolisant l'arbre de la Paix. Les enfants de l'école ont très activement participé à cette cérémonie.

Les petits ont réalisé un mur de dessins, les moyens ont chanté la chanson de l'arbre,

les grands ont récité le Dormeur du Val d'Arthur Rimbaud.



Les membres du Conseil Municipal tiennent à remercier les instituteurs et les enfants pour leur implication dans cette cérémonie importante pour la mémoire collective et empreinte de respect et d'espoir en l'avenir.



Le marché de Noël organisé par la municipalité dans la salle polyvalente et suivi du traditionnel « vin et chocolat chauds » a rencontré un beau succès.

L'attractivité de la foire de la Saint Marc se renforce d'année en année, surtout lorsque la météo est aussi favorable



*Ambiance brésilienne avec la troupe Talakata*



Les enfants de Saint Crépin ont une nouvelle fois témoigné de l'importance qu'ils portent au devoir de mémoire en participant activement à la cérémonie du 8 mai, malgré les trombes d'eau qui s'abattaient ce jour-là.

## Du renfort à la Mairie !

Depuis le mois de Novembre, Gloria FANTINI a rejoint les effectifs administratifs de la Mairie au service de la comptabilité et des élections.



## Changement de gérance à l'épicerie

A la fin de l'hiver, Monsieur Christophe ROUBAUD a repris la gérance de l'épicerie, commerce si important pour l'attractivité de notre village. Nous lui souhaitons une belle réussite !

### Le Club des Aînés

Encore beaucoup d'activités cette année, de bonnes choses à partager dans l'assiette et des moments agréables ensemble, à Saint Crépin ou un peu plus loin ...

- Le 10 janvier : galette des rois
- Le 26 janvier : repas saucisses
- 26 et 27 février : carnaval de Nice
- 2 mars : repas « tête de veau »
- 31 mars : loto
- 6 avril : assemblée générale suivie d'un repas festif



13 avril : repas « crousetons » avec le club de Vars



- Du 7 au 13 mai : la corse du Nord
- 23 mai : sortie à Alba, avec le Club de Saint Martin de Queyrières
- 8 juin : Paëlla au camping la Cabane
- 25 juin : marché à Suze avec le repas à Novalesse
- 3 août : Fête du Lac à Annecy

4 septembre : présentation des ateliers mémoire qui se dérouleront tous les mercredis à 14h30

- 6 septembre : repas aioli
- 20 octobre : loto
- 26 octobre : repas pieds et paquets
- 23 novembre : repas choucroute
- 12 décembre : buche de Noël



Le voyage 2020 devrait être une croisière sur la Garonne

6-7 JUILLET 2019 • SAINT-CRÉPIN

**CONCERTS**  
**STAGES FILMS**  
**RENCONTRES**  
**BALADE CONTÉE**

**Rencontres Polyphoniques**  
de la musique et des histoires de montagne

info@guillestois.com  
04.92.46.76.18

### Association les Genévriers

#### **FEU DE LA SAINT JEAN**

A cause d'une météo incertaine, le « Feu de la Saint-Jean » a été déplacé à la salle de la Chapelle.

Cela n'a pas empêché le succès de cette animation puisque plus de 100 personnes se sont déplacées pour venir déguster les grillades, écouter les Troubadours de Réotier et tout simplement, partager un bon moment ensemble.

#### **EXPOSITION « Portraits et visages des Saint-Crépinois »**

Du 27 au 29 juillet à la salle polyvalente de Saint Crépin

#### **THEATRE « L'ODYSSÉE D'HOMÈRE »**

Cette année, une seule pièce sera présentée avec adultes, adolescents et enfants sur le thème de l'Odyssée d'Homère.

Le stage aura lieu du 29 juillet au 14 août.

Les représentations auront lieu les 12, 13 et 14 août.



# Réduire ses déchets au quotidien !

Avez-vous l'attitude « réduction des déchets » au quotidien ? L'ADEME propose un jeu qui teste vos connaissances et vous apporte de nouvelles solutions.

L'ADEME a identifié différents gestes facilement réalisable au quotidien et qui réduit les déchets à la source.



Les sacs plastiques jetables ont une durée d'utilisation de 20 minutes en moyenne. Or, une fois stocké dans le centre d'enfouissement de Ventavon, il leur faudra 450 ans pour se décomposer !



L'achat à la coupe permet d'éviter le gaspillage alimentaire. Pour aller plus loin, rappez vos contenants, et demander à y déposer directement vos produits !



Les éco-recharges utilisent entre 50% et 70% d'emballage en moins qu'un format classique. Ils sont donc plus économiques et écologiques !



Vous pouvez choisir : les produits à la coupe, les gros volumes pour les denrées non périssables (pâtes, thé, café...) et les produits laitiers rapidement consommés, les produits non recouvert de carton ou plastique inutile (pot de yaourt individuel...), etc.



Les produits éco labellisés assurent des produits performants prenant en compte l'environnement (le changement climatique, pollution de l'air et de l'eau...).



Les piles jetables sont des déchets dangereux difficiles à traiter. Privilégiez l'utilisation du matériel branché sur secteur, si possible, et utilisez des piles rechargeables en d'autres cas.



Préférez des cadeaux qui ne produiront pas de déchets : Un diner restaurant, une place de concert, un saut à l'élastique...



Préférez louer ou emprunter vos scies, vos skis, vos tentes...plutôt que d'acheter ces objets dont l'utilisation n'est pas fréquente !



Utilisez les impressions recto-verso et 2 pages par feuille, utiliser les pages versos en brouillon, et surtout n'imprimez que si c'est nécessaire !



Les déchets verts peuvent être valorisés également par le paillage. Afin d'éviter la pousse de mauvaises herbes dans vos parterres de fleurs et vos potagers, déposer une couche d'environ 5cm de vos branchages broyées, reste de tonte... Cela vous évitera de désherber et enrichira le sol !



D'autres solutions existent pour éviter la poubelle et leurs donner une seconde vie aux objets n'ayant plus d'utilité pour vous. Sur notre territoire, la Ressouçerie La Miraille (St Martin de Queyrière) propose la récupération et la vente à petit prix de vos objets inutiles.



La quantité de déchets produits par les publicités postales représente 13kg par personne et par an. Vous trouvez des autocollants « Stop-pub » dans les mairies et les Communautés de Communes, n'hésitez pas à en coller sur votre boîte à lettres !



Agissez tout au long de la vie de votre produit : Pensez à cette solution dès l'acquisition de vos produits en préférant le matériel de bonne qualité et en vérifiant la facilité de réparation. Entretenez le matériel afin qu'il dure plus longtemps (cirer les chaussures, huiler les vélos...) Les objets défectueux peuvent être réparés !



Apportez votre tasse au bureau, ça vous évitera de vous brûler les doigts avec les gobelets jetables ! Préférez de la vaisselle plastique en dure que vous laverez et réutiliserez. Lorsque vous proposez des événements, le SMITOMGA met à disposition des gobelets réutilisables à rendre sale !



Les déchets alimentaires pèsent en moyenne 20kg par an et par habitant : Faites une liste de course pour n'acheter que ce dont vous avez besoin ! Organisez le frigo en fonction des zones de fraîcheur et rangez les aliments les plus périssables devant. ! Stockez les produits dans des boîtes fermées et congelez les produits qui seront utilisés tardivement. Adaptez la quantité de nourriture en fonction du nombre de personnes à table !

# Infos « express »



## Horaires d'ouverture de l'accueil de la Mairie :

Du lundi au samedi, de 8h30 à 12h.



## Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi, de 8h30 à 11h30.

En dehors de ces horaires, aucune opération postale n'est possible.

**Téléphone** : 04.92.45.02.71

**courriel** : [mairie@saintcrepin.com](mailto:mairie@saintcrepin.com)

**Site internet** : [www.saintcrepin.com](http://www.saintcrepin.com)

## Horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale :

Du 1er septembre au 30 juin : le mardi de 15h30 à 18h et le vendredi de 10h à 12h

Le nouveau site Internet de la Mairie  
est en construction.

Avec une année de retard, il sera opérationnel  
au début de l'automne 2019

[www.saintcrepin.com](http://www.saintcrepin.com)

Saint Crépin Liaison

Rédaction et administration : Mairie de Saint-Crépin

Directeur de la publication : Jean-Louis QUEYRAS, Maire

Tirage de ce numéro : 400 exemplaires

